



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Pakistan

Question écrite n° 68258

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc exprime sa vive préoccupation à l'égard des chrétiens du Pakistan. Les récents événements ont en effet aggravé leur situation. Cette population fait l'objet de menaces et d'agressions que la presse a rapportées. Il demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles sont les actions que notre pays compte entreprendre, avec le concours éventuel des Nations unies, pour assurer la sécurité des chrétiens au Pakistan et, plus largement, éviter toutes persécutions religieuses.

Texte de la réponse

La communauté chrétienne au Pakistan a été victime d'un attentat qui a provoqué la mort de dix-huit personnes dans une église à Bahawalpur, le 28 octobre dernier. Cet attentat n'a pas été revendiqué. Le président Musharraf a immédiatement condamné cet acte de terrorisme en termes vigoureux et assuré que les coupables seraient poursuivis. Les chrétiens sont environ 3 millions sur une population totale de 150 millions, répartis en trois tiers entre catholiques, presbytériens et divers groupes protestants. Ils jouissent, au moins en théorie, de la liberté de culte. Ils ne sont pas systématiquement persécutés, contrairement à d'autres minorités, mais souffrent d'une insécurité grandissante, face à la montée du fondamentalisme musulman. En effet, si la constitution de 1973, qui établit l'Islam en religion d'Etat, reconnaît et garantit les droits des minorités, dans la pratique, l'adoption de lois ultérieures (comme la loi sur le blasphème) et leur application ont été perçues comme une atteinte à ces minorités. Parmi les incidents récents les plus marquants concernant les chrétiens, la condamnation à mort pour blasphème d'un jeune homme, en avril 1998, et le suicide de l'évêque de Faisalabad (Penjab) au motif de cette sentence, avaient suscité une émotion internationale. La France a mené une action conjointe avec ses partenaires européens en faveur d'une meilleure protection des droits des minorités et, en particulier, des chrétiens. Deux démarches relatives à la loi sur le blasphème avaient été effectuées au niveau européen en 1998. Le Parlement européen avait pour sa part adopté deux résolutions sur la situation des droits de l'homme et, en particulier, la loi sur les blasphèmes et la situation des communautés chrétiennes. Depuis son accession au pouvoir en octobre 1999, le président Musharraf a déclaré à plusieurs reprises rejeter les abus commis au nom de la religion et assuré aux membres des minorités qu'ils seraient traités en citoyens égaux. Aucune législation n'a toutefois été adoptée jusqu'à présent pour améliorer leur sort. La vie quotidienne au Pakistan reste malheureusement marquée par de très nombreux attentats intercommunautaires, qui affectent le plus souvent les chiites. Dans les contacts qu'il entretient avec les autorités pakistanaïses, le gouvernement français rappelle régulièrement sa condamnation de tout acte de violence interconfessionnel au Pakistan. La prochaine signature d'un accord de coopération entre l'Union européenne et le Pakistan sera accompagnée d'une déclaration qui fera explicitement référence à l'engagement du Pakistan à respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68258

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6115

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7234